



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR
Du 28 août 2018

Présents : 18 membres de la CLDR/32 (dont 13 membres votants mais un sorti au moment du vote)	Absents/excusés : 14 membres
--	------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY			X

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
Marcel	COLET		X	Etienne	DEFRESNE		X
Julien	ROSIÈRE	X		Jean	QUEVRIN		X
Laurent	GERMAIN	X		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN		X
Catherine	VANDE WALLE-FOSSION	X		Patrick	EVARD	X	

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
Marc	DE WIL	X		Jean-François	PINGET		X
				Christine	BOMBARDA		X
Eric	DARAS	X		Chantal	RESIMONT		X
Sébastien	BODART		X	Benoît	LENOBLE	X	
Jean-Marie	FLAMEY		X	Philippe	DEPPE		X
Marie-France	LIBOIS	X		Daniel	ELIAS	X	
Marcelle	LEJEUNE	X					
Axel	BLANCKAERT	X		Cédric	COMPÈRE	X	
Chantal	LAVERDISSE	X		Thierry	LESSIRE	X	
				Francine	MARLAIR	X	
Daniel	BOUSSIFET		X				
Anne	VANDENABEELE	X		Bruno	SCHIMP		X
Patricia	CARLY	X		Edith	GODEFROID		X

Le quorum est atteint. B. Custinne ouvre la séance.

Il profite de cette probable dernière réunion de la mandature pour remercier l'ensemble des participants pour leur investissement personnel et leur collaboration durant les 6 dernières années, quels que soient les opinions et positions défendues.

1. Approbation du PV de la réunion du 20 février 2018

P. Evrard signale qu'il avait transmis des remarques par mail. Il en fait la lecture. La CLDR les valide sans problème. Il lui est juse demandé de les renvoyer à Capucine et Catherine en vue de les insérer au PV au PV initial qui sera une annexe du présent PV de même que le power point communiqué antérieurement par P. Evrard.

2. 6^{ème} convention – « salle polyvalente de Mont » : présentation du projet par le bureau d'étude

B. Custinne passe la note de présentation en revue. On ne revient pas sur la genèse du projet et le budget fera l'objet d'une analyse après celle de la note.

- Ampleur et dimensionnement : il y a eu un écrémage par rapport à l'avant-projet.
- Implantation, accès et mobilité : un 2^{ème} parking est potentiellement aménageable mais il ne sera pas aménagé de suite. Il est plus prudent d'attendre que la salle soit utilisée pour faire une analyse du besoin.
- Circulations, fonctionnement : A. Richard expose divers plans et décrit le fonctionnement interne de la maison.
- Loges, coulisses et scène de spectacle : la cave prévue à l'avant-projet est supprimée au profit d'un rangement sous scène (moins coûteux). Les équipements scéniques ont été améliorés mais sont en option au cahier des charges.
- Bar et cuisine : A. Richard a prévu des équipements de base (ligne de chaud, lave-vaisselle à capot, pompes à bière...) et d'autres seront mis en option au cahier des charges.
- Equipements techniques : le chauffage est toujours au gaz de ville comme à l'avant-projet.

Pour le traitement des eaux usées, la station d'épuration, prévue à l'avant-projet, a été supprimée. En effet, après diverses réunions techniques avec des spécialistes, la solution d'un égouttage « classique » avec pompes de relevage est la plus adéquate au vu de l'utilisation envisagée pour la salle (et notamment de gros pics de consommation et d'évacuation d'eau pendant les grosses manifestations). A. Richard précise que le système prévu comprendra un dégraisseur pour les eaux vannes. Les eaux de pluies seront recueillies en citerne (2 x 10.000 litres) dont une à usage des toilettes. Et un drain maximalisé permettra le retour des eaux propres dans le sol du terrain.

- Construction, matériaux : A. Richard expose qu'il a modifié le revêtement extérieur prévu à l'avant-projet. Il ne sera plus en tôle mais en ardoises sur pointe limité à hauteur d'homme. Pour l'aménagement intérieur, B. Custinne stipule qu'il serait bien que les associations et les utilisateurs récurrents de la salle s'approprient le bâtiment en participant à sa décoration, sa peinture...

Pour le revêtement de sol, A. Richard prévoit du linoléum pour la salle (comme à l'école de Mont) avec diverses épaisseurs en option au CSC et du carrelage pour les sanitaires, la cuisine,...

- Abords, parcelle et territoire : B. Custinne précise que la végétation prévue au cœur du terrain à l'avant-projet a été réduite. En effet, le terrain étant vaste, on espère une participation citoyenne, une appropriation des lieux pour les aménagements extérieurs. Par contre, la connexion au sentier Nana est maintenue par le moyen de tontes alternées.

A. Richard détaille certains points du projet via un power point :

- * La scène sera en bois, un petit « grill » est prévu au-dessus afin de pouvoir accrocher des spots supplémentaires et faire des réglages lumière.
- * Concernant l'acoustique, des panneaux au plafond permettront une absorption partielle des sons,
- * Pour la baie vitrée côté nord, on prévoit une ouverture par 2 x 2 portes (une de chaque côté en cas d'utilisation d'une moitié de salle) et le reste en fenêtres fixes mais une variante pour des vitres coulissantes est prévues au CSC.

Plusieurs membres de la CLDR interrogent quant à la cloison de séparation.

B. Custinne répond qu'on envisage une cloison à panneaux en dur, repliable avec un rangement dans les murs latéraux (déjà prévus au plan) ou un rideau. La solution choisie au final dépendrait du coût à la soumission mais s'il est d'accord pour dire qu'il serait préférable d'opter pour la cloison amovible.

P. Evrard pose diverses questions sur les aspects techniques :

- * Quels sont les éléments de soutènement du parking ? A. Richard répond que ce sont des « L ». P. Evrard demande où ils sont repris dans le budget ? A. Richard précise qu'ils sont dans les abords.
- * Ecoulement des eaux ? A. Richard précise qu'il va utiliser diverses techniques (drains multiples, isolation des murs, portes étanches,...) pour minimiser les risques d'écoulement des eaux dans les locaux même en cas de fortes pluies.

D'autres participants interrogent l'auteur de projet :

- Quel est le revêtement de la toiture ? Un système type roofing mais plus durable.
- Concernant les portes coulissantes, elles sont prévues en variante au CSC.
- Qu'en est-il des terrasses extérieures ? Rien n'a été modifié par rapport à l'avant-projet. Il y a toujours des rampes d'accès depuis le parking et ensuite une terrasse à l'entrée et une en face nord ainsi qu'un quai de déchargement à l'arrière du bâtiment.
- Quel est le système d'aération ? Ventilation avec air chaud. M. De Wil attire l'attention sur la surchauffe éventuelle des futs lors de fortes chaleurs pour les festivités estivales. A. Richard et B. Custinne montrent sur le plan l'endroit de stockage prévu pour les futs qui est à l'arrière du bar dans une pièce bien aérée.

M. De Wil émet divers avis :

* si on remplace la cloison de séparation par un rideau, cela revient à utiliser la 2^{ème} partie de la salle comme salle de jeux pour les enfants.

* un bardage en fibrociment type ardoises est-il mieux que de grands panneaux éternit qui ont en l'avantage d'avoir différents motifs. A. Richard précise qu'il y a un aspect coût qui intervient et que la mise en œuvre pour les ardoises est moins complexe. De plus, le choix d'ardoises maintient une intégration paysagère et permettrait d'orienter le travail vers un artisan.

P. Evrard regrette que le dossier ne soit pas passé à la CCATM. Le président confirme ce constat mais en indiquant d'une part qu'il n'y avait pas d'obligation et d'autre part, que la CCATM – si elle n'a effectivement pas été invitée à remettre un avis officiel – a tout de même été invitée à la présentation de l'avant-projet en janvier dernier.

B. Custinne entame l'analyse du budget.

La détection incendie n'était pas initialement prévue, ça explique le surcoût pour ce poste par rapport à l'avant-projet. Actuellement, on reste en l'attente de savoir si cette détection est obligatoire (pour les pompiers et les assurances) ou non. Ce poste sera prévu en option au CSC.

Mme Lejeune remarque que la détection devrait être prévue dans le marché de base, même si elle n'est pas obligatoire. A. Richard explique la différence entre une alarme, un système de 1^{ère} intervention alerte et une détection. Le seul intérêt étant qu'on gagne un peu de temps en cas d'incendie lorsque le bâtiment est vide.

P. Evrard signale un problème concernant l'égouttage qui n'arrive pas jusqu'au terrain rue Sous le Bois. Il craint que ça entraîne un surcoût. B. Custinne répond qu'une tranchée doit être faite via un autre marché pour recevoir tous les impétrants, en ce compris l'égouttage.

P. Evrard demande pourquoi une partie de l'éclairage des abords est en option. Le terrain est vaste et ne pas tout éclairer est dangereux. A. Richard répond que le poste est minimal actuellement et concerne l'éclairage des abords proches (bâtiment, parkings, terrasses).

Une erreur est décelée dans la 2^{ème} partie du document budget. Une version corrigée au niveau du budget « avec options » sera jointe au présent PV.

Divers intervenants questionnent l'auteur de projet à propos des panneaux photovoltaïques : puissance, intérêt face au thermique ?

A. Richard précise que les panneaux sont repris en option au CSC et qu'on ne peut en mettre que sur une moitié du toit.

C. Vande Walle-Fossion commente : le projet est alléchant mais démesuré par rapport aux besoins du village.

B. Custinne propose de passer au vote (13 votants sur les membres effectifs et suppléants présents) duquel il ressort que le projet est validé par 7 voix pour (B. Custinne, L. Germain, Ch. Laverdisse, B. Lenoble, M. De Wil, F. Marlair, M.-F. Libois), 4 voix contre (A. Blanckaert, C. Vande Walle, A. Grossman, E. Daras) et 2 abstentions (P. Carly, M. Lejeune).

B. Custinne informe qu'une réunion plénière (avec les impétrants et la Région) est prévue le 4 septembre 2018 pour le même projet... qui sera en principe mis à l'ordre du jour du Conseil communal le 1^{er} octobre prochain.

3. Dossiers en cours

B. Custinne expose que pour le dossier Vicigal, une réunion est prévue le 5 septembre 2018.

Pour le dossier des « Bords de Meuse », la Région n'a pas encore défini les sites à prendre en compte mais le BEP travaille sur les études.

4. Divers

Néant

La réunion se clôture à 22h50